



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
des territoires

Cergy, le 31 OCT. 2012

Service de l'Agriculture, de la
Forêt et de l'Environnement

Bureau de l'Environnement et
des Installations Classées

Installations classées pour la protection de l'environnement

ARRÊTÉ N° **M 113** PORTANT ACTUALISATION DES INSTALLATIONS EXPLOITÉES PAR LA

SOCIÉTÉ A LA CASSE AUTO JJ
à
BEZONS

Le Préfet du Val-d'Oise
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- **VU** le code de l'environnement ;
- **VU** le décret n°2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées du secteur du traitement des déchets ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 23 novembre 1994 autorisant la société Jean Pierre BOUCHER Casse Auto à exploiter une installation de stockage, dépollution, démontage, découpage de véhicules hors d'usage, classée sous la rubrique 286 de la nomenclature des installations classées, 15 rue Danielle Casanova, sur le territoire de la commune de BEZONS ;
- **VU** l'arrêté préfectoral du 25 février 2010 portant agrément pour l'exploitation d'une installation de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage et prenant acte du changement d'exploitant, la société A LA CASSE AUTO JJ succédant à la société Jean Pierre BOUCHER Casse Auto ;
- **VU** la lettre du 24 mars 2011 par laquelle la Société A LA CASSE AUTO JJ transmet les éléments relatifs au reclassement de ses activités sous les nouvelles rubriques de la nomenclature des installations classées ;
- **VU** le rapport du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie en Ile-de-France en date du 22 août 2011 ;
- **CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code susvisé, l'exploitant a fait connaître sa position par lettre du 24 mars 2011 quant au classement de ses installations au regard des modifications apportées à la nomenclature des installations classées ;

- **CONSIDERANT** qu'au vu des modifications apportées par décret du 13 avril 2010 susvisé sur la nomenclature, il convient d'actualiser le tableau de classement des installations de la Société A LA CASSE AUTO JJ ;
- **SUR** la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

ARRETE

Article 1er – Le classement des installations exploitées par la Société A LA CASSE AUTO JJ situées 15 rue Danielle Casanova sur le territoire de la commune de BEZONS, est actualisé;

Les activités sont répertoriées sous les rubriques de la nomenclature des installations classées précisées ci-après.

Rubrique	Al.	A, D, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Volume autorisé
2712		A	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage de véhicules hors d'usage	Surface utilisée	> 50 m ²	3400 m ²

A (Autorisation) ; E (Enregistrement) ; D (Déclaration) ; DC (Déclaration soumise à contrôle périodique) ; NC (Non Classé)

Article 2 - Les prescriptions annexées aux arrêtés préfectoraux antérieurs demeurent applicables ;

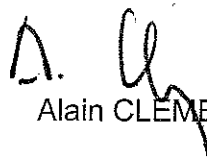
Article 3 - Toute nouvelle modification apportée aux installations ou à leur mode d'exploitation devra, avant sa réalisation, être portée à la connaissance du Préfet.

Article 4 - En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, l'exploitant sera passible des sanctions administratives et pénales prévues par les articles L 514-1 et suivants du code de l'environnement.

Article 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-d'Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France, Madame la Directrice Départementale des Territoires et Monsieur le Maire de BEZONS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy-Pontoise, le **31 OCT. 2012**

Pour la Directrice Départementale des Territoires,
Le Chef de Service de l'Agriculture,
de la Forêt et de l'Environnement,


Alain CLEMENT